

Confidentielle.LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

Rome, le 8 mars 1919.

Société des Nations

Orlando

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Suivant les instructions que vous m'avez données, j'ai demandé une audience à M. Orlando, président du Conseil. M. Orlando m'a fait savoir tout d'abord qu'il était extrêmement occupé et il a demandé à M. Borsarelli, S. Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de me recevoir à sa place. J'ai eu avec celui-ci un long entretien sur toutes les questions actuelles, et entre autres sur nos relations de frontière. Il m'a promis d'agir immédiatement pour obtenir que les Suisses qui se rendent d'Italie dans leur pays, puissent rentrer plus facilement, que ce n'est le cas maintenant, dans le Royaume. Mais j'ai insisté pour avoir une audience de M. Orlando qui m'a finalement reçu ce matin. J'ai commencé par le remercier de l'appui du Gouvernement italien dans la question du siège principal de la Société des Nations. Il m'a dit que l'idée de confier ce siège à la Suisse et en particulier à Genève, lui était entièrement sympathique et qu'il continuerait à la soutenir.

Je lui ai ensuite exprimé les vœux dont vous m'aviez chargé. En ce qui concerne l'admission de la Suisse dans la Société des Nations, mais comme pays neutre, et qui ne prendrait par conséquent aucune part aux opérations militaires décrétées par la Société elle-même, il m'a présenté les objections que vous savez. Il admet difficilement cette inégalité entre la Suisse et les autres Etats. Je lui ai rappelé que la Suisse était liée par ses traités

P
Monsieur le Conseiller Fédéral Calonder

Chef du Département Politique Fédéral

B E R N E .



non seulement vis-à-vis des pays de l'Entente, mais également vis-à-vis des autres, que cette neutralité était pour elle une condition vitale et que nous ne pourrions la rompre qu'en cas d'agression contre notre indépendance et notre territoire. Il n'a voulu me donner sur ce point aucune réponse positive. La question, m'a-t-il dit, serait étudiée dans la Commission spéciale. Il m'a paru comprendre cependant la légitimité de notre point de vue.

Je lui ai demandé ce qu'on pensait, dans les milieux italiens, du projet suisse. Il m'a avoué qu'il n'en avait pas eu connaissance et m'a prié de le lui faire envoyer à Paris où il va rentrer très prochainement. " Vous voudrez bien, m'a-t-il dit, charger de ce soin M. Dunant! ".

J'ai insisté aussi sur notre désir de voir donner à la Société des Nations un caractère universel, autrement il ne s'agit plus d'une Société, mais d'une alliance d'Etats, ce qu'il faut précisément éviter à l'heure présente. " Je suis absolument de votre avis, m'a-t-il répondu, et pour ma part je ne demanderais pas mieux que de voir figurer les pays contre lesquels nous avons combattu, dans la Société qui doit assurer la paix à l'Europe, mais il m'est difficile d'insister sur ce point, à cette heure, auprès des Français. Il y a des crimes qu'il leur est difficile d'oublier. Moi-même j'ai été indigné, plus que je ne puis le dire, par le spectacle des destructions systématiques opérées par l'armée allemande. Cela n'est plus la guerre, mais une oeuvre de destruction malfaisante, destinée à ruiner un pays. Comment demander aux Français de passer l'éponge? L'admission de l'Allemagne ne peut avoir lieu que plus

tard, et malgré tout mon désir de conciliation, je dois comprendre le ressentiment de la France ".

M. Orlando n'a rien voulu me dire de précis relativement à l'admission de la Suisse dans la Société des Nations. Il s'est borné à prendre acte des vœux que je lui ai exprimés et il m'a assuré que nous pourrions compter sur lui pour les soutenir.

Le Président a profité de l'occasion pour me parler des Italiens établis en Suisse avant la guerre et qui veulent y rentrer après avoir fait leur devoir dans l'armée. Il venait, m'a-t-il dit, de recevoir une députation d'Italiens fixés en Suisse et qui se plaignaient des difficultés opposées à leur retour. Je n'ai pas manqué de lui expliquer les motifs qui dictaient notre ligne de conduite. Pour un Suisse qui s'établit en Italie, il y a cent Italiens qui veulent entrer en Suisse: nous ne faisons aucune difficulté à ceux qui y sont assurés d'un gagne-pain, mais nous devons prendre des précautions pour empêcher l'invasion de notre pays par des éléments indésirables. M. Orlando m'a dit qu'il nous comprenait fort bien, mais que nous devions comprendre combien il était pénible pour des ouvriers et employés démobilisés de devoir attendre des semaines et des mois avant de pouvoir reprendre leur travail qu'ils avaient quitté en Suisse avant la guerre.

A ce propos, il m'a dit que la Croix Rouge italienne possédait en Suisse pour trois millions de vivres qu'elle voudrait répartir entre les familles italiennes nécessiteuses. Le Gouvernement avait donné à ce propos des instructions précises à sa Légation de Berne. La Douane fédérale réclame des droits d'entrée pour ces denrées. Le Gouvernement royal demande aux Douanes fédérales de renoncer à ces droits. Si la Douane n'y consent pas, on lui demande de ne pas atten-

Handwritten notes:
 Handwritten notes in the left margin: "Handwritten notes: Secretin mit Ital. Grenzkontrollpunkt 12. III. 1919".

dre le paiement de ces sommes pour procéder à la répartition de ces denrées périssables, le Gouvernement garantissant pour la Croix-Rouge le paiement des sommes qui seraient dues à l'Administration fédérale.

Je vous laisse le soin de voir comment cette affaire pourra être réglée: Comme il s'agit d'une entreprise humanitaire, je pense que nous aurions tout avantage à nous montrer très larges et généreux.

Je vous prie, Monsieur le Conseiller Fédéral, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse en Italie:

